



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Madame ESCODA Aurélie, maire.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, M. NIETO Michel, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, M. OLIVERO Christian, M. FAYOS Jérémie, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea, M. MORON David, Mme DOUTTE Rose, M. MARIN Philippe, M. CLOTTE Gilles, Mme REDO Fabienne et Mme MICHEU Angélique.

Absent(s) :

Procuration(s) :

Mme BASCOU Catherine donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.

Mme PRADAT Stéphanie donne procuration à Mme QUER Mélanie.

Mme SERRADEIL Virginie est nommée secrétaire de séance.

**041 / 2026 - OBJET : ELECTION DU REPRESENTANT ET SON SUPPLEANT AUX
ASSEMBLEES DE LA SPL PERPIGNAN MEDITERRANEE**

La commune devenant actionnaire de la SPL Perpignan Méditerranée, il convient de nommer le représentant de la commune aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée ainsi que son suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.1524-5,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 16 juillet 1985 et notamment son chapitre 3.2 relatif au conseil d'administration,

Le conseil municipal procède à l'élection du représentant de la commune à la SPL Perpignan Méditerranée suivant les dispositions légales en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260427-0412026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Se portent candidats :

Aurélie ESCODA en membre titulaire et Michel NIETO en membre suppléant

Le vote a donné les résultats suivants : UNANIMITE soit 19 voix

Madame Aurélie ESCODA est élue représentante de la commune auprès de la SPL Perpignan Méditerranée.

Monsieur Michel NIETO est désigné suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 29 avril 2026,**

**Le Maire
Mme Aurélie ESCODA**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260427-0412026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026